

La première consiste à pérenniser les tonnages de collectes sélectives des collectivités actuellement clientes de Valespace. Il faut éviter de perdre des tonnages. Il rappelle que le SIBRECSA, client historique de Valespace, vient d'affecter son marché au centre de tri de Grenoble. Toute perte de tonnages impacte la rentabilité du site et pénalisera à terme Savoie Déchets.

Il indique que d'autres collectivités pourraient envisager de se diriger également sur Grenoble, plus compétitif au niveau des tarifs.

Le Président ajoute que six contrats doivent être renouvelés avant la fin de la DSP le 31 décembre 2017.

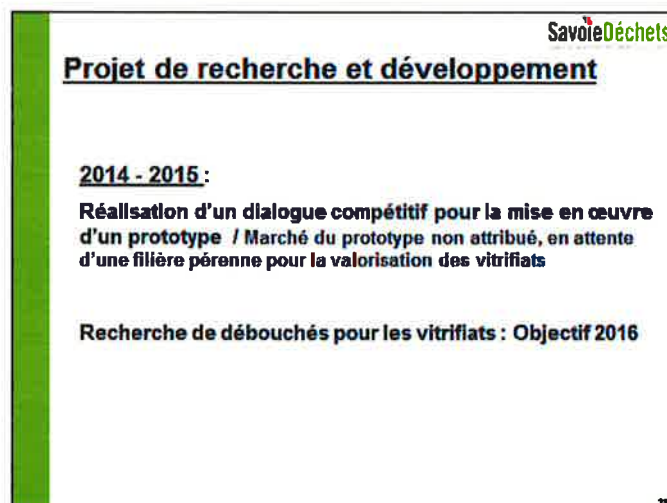
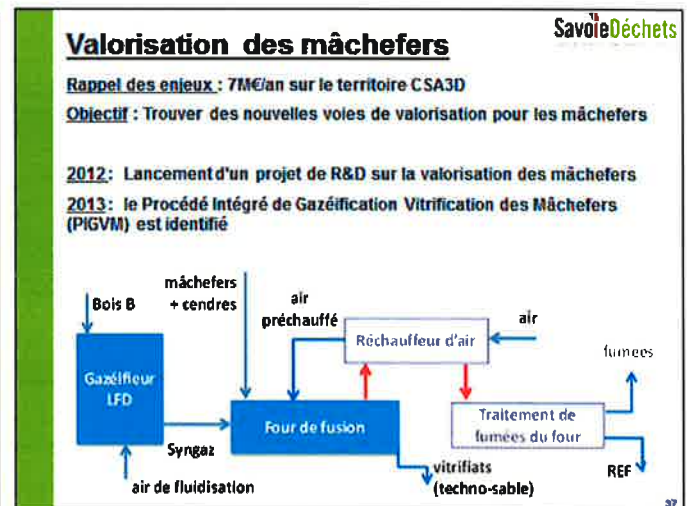
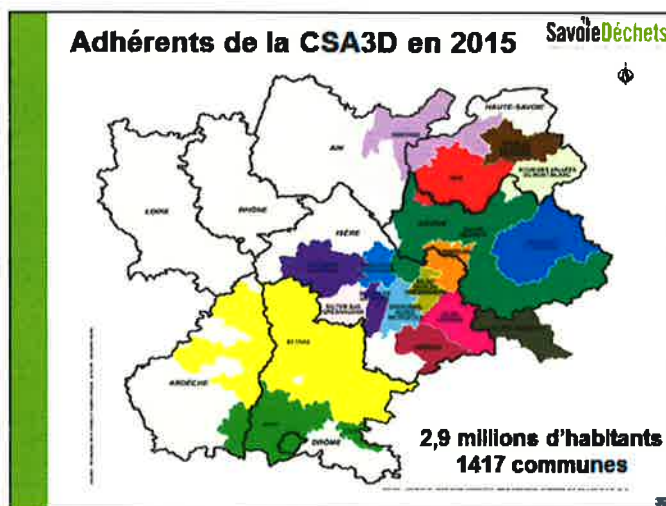
La deuxième action à mener concerne la réflexion sur l'extension des consignes de tri des matières plastique.

Le passage aux nouvelles consignes devrait augmenter le coût du tri d'une façon importante. C'est pourquoi, l'Etat incite les collectivités à construire des centres de tri de grandes capacités de 40 000 tonnes afin de minimiser au maximum les hausses avec le levier de la massification.

La capacité de Valespace en tri des collectes sélectives est d'environ 25 000 tonnes. Valespace traite également environ 20 000 tonnes de DIB.

Le Président estime nécessaire de se rapprocher de la société Excoffier de façon à étudier la faisabilité d'un partenariat efficace sur les départements de la Savoie et de la Haute Savoie.

→ CSA3D



Pierre TOURNIER informe qu'un plan d'actions centré sur la validation des débouchés pour les vitrifiats a été défini pour 2016. Des études vont notamment être menées pour étudier les possibilités de valorisation des vitrifiats dans les céramiques et dans les matériaux de construction. Dans le cas où les résultats de ces études seraient concluants, la mise en œuvre d'un prototype pourrait être de nouveau étudiée.

→ CSA3D – Consultation pour la vente de matériaux

SavoieDéchets

Vente de matériaux

Gisement : 100 000 tonnes de matériaux recyclables
Recettes générée : 9M€

Lancement d'une consultation à l'échelle de CSA3D pour sélectionner des repreneurs des matériaux issus de :

- la collecte sélective (papiers, plastiques, ...)
- l'incinération (métaux issus des mâchefers)
- la valorisation organique (métaux, plastiques, ...)

Enjeux :

- Prix de reprise (€/tonne)
- Transparence sur les filières de destination des matériaux, proximité des usines de recyclage
- Suivi des contrats

40

Le Président précise que le cahier des charges de la consultation pour la vente des matériaux sera rédigé de façon à tenir compte de la localisation des usines de recyclages et notamment des usines locales.

Le Président indique que la production de papiers du Sillon Alpin représente 20 % de l'approvisionnement de Norske Skog Golbey, fabricant de papier recyclé à Epinal.

Le Président rappelle les enjeux de la consultation de revente des matériaux qui sont la localisation des usines de recyclages de matières, l'engagement des collectivités, la durée du marché, la coordination du marché par la CSA3D, le suivi des contrats et les prix de rachat.

→ Autres sujets en réflexion

SavoieDéchets

Sujets en réflexion:

- Evolution de compétences
 - Bas de quai de déchetterie
 - Déchets verts / FFOM
- Extension des consignes de tri des déchets plastiques / Réflexion sur l'organisation du tri sur le territoire

41

Dans la mesure où Savoie Déchets sera en excédent de déchets si l'arrêt de l'usine de Valezan est confirmé, le Président estime qu'il est nécessaire, dès à présent, d'étudier la question des fermentescibles provenant des ordures ménagères tant au niveau du traitement que de la collecte associée. Il rappelle que la loi sur la transition énergétique annonce que d'ici 2022, tous les ménages devront avoir une solution pour le tri des bio-déchets.

Daniel ROCHAIX indique que sur le territoire « zéro déchet zéro gaspillage », le sujet du fermentescible fait parti des thématiques obligatoires à aborder. Un groupe de travail a d'ailleurs été créé et Savoie Déchets pourrait en devenir membre. L'objectif est de proposer une solution d'ici trois ans. Daniel ROCHAIX précise que des subventions à hauteur de 70 % du projet peuvent être allouées.

Edouard MEUNIER rappelle la nécessité de se doter de tableaux de bord qui permettent de se fixer des objectifs bien définis et de les atteindre.

Il réitère sa demande afin d'obtenir les performances de tri de chaque collectivité sur les tableaux de collecte sélective puisque l'objectif est d'améliorer les performances de tri et la part des volumes recyclés sur la totalité des déchets.

En estimant la part des fermentescibles à 25 % du volume des ordures ménagères on peut se donner comme objectif de baisser de 2 ou 3 % par an les ordures ménagères, ce qui peut également se traduire budgétairement.

Le Président insiste sur le fait que les tableaux de bord en question existent et qu'ils ont bien été transmis à l'ensemble des élus.

Le Président est d'avis qu'il faudrait identifier une technologie fiable et robuste qui permettrait d'extraire les fermentescibles des ordures ménagères avec un très bon niveau de qualité et un coût acceptable.

4.5 Bilans des tonnages des ordures ménagères et de collecte sélective des adhérents de Savoie Déchets (cf. annexe)

4.6 Calendrier des réunions 2016 (cf. annexe)

5. QUESTIONS DIVERSES

↳ Repas du personnel

Le Président rappelle que le repas annuel avec le personnel de Savoie Déchets aura lieu le 11 février prochain.

Le Président demande s'il reste des questions.

Aucune question

→ La séance est levée à 16 h 10.

Le Président,
Lionel MITHIEUX

